



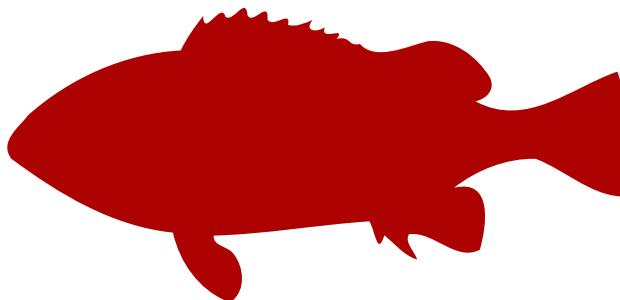
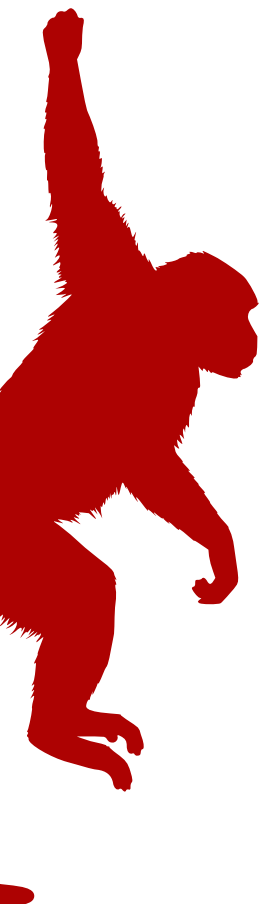
PROJET • ANIMAUX • ZOOPOLIS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

SOMMAIRE

Introduction.....	1
Les animaux ne sont pas des jouets.....	11
Spectacles avec animaux.....	11
Animaux sauvages exploités pour la création artistique.....	12
Zoos.....	13
Pêche de loisir.....	15
Cohabitions pacifiquement avec les animaux liminaires.....	17
Méthodes létales visant les pigeons.....	17
Pièges à colle visant les rongeurs.....	19
Rendons hommage aux animaux de guerre..	21
Bilan financier.....	22
Conclusion.....	23

INTRODUCTION



Chère adhérente,
Cher adhérent,

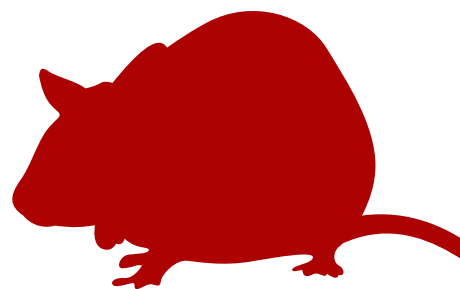
L'année 2025 a été marquée par le développement de PAZ, notamment à travers plusieurs recrutements, la création et la structuration de groupes locaux et la professionnalisation des réseaux sociaux.

Ce développement nous le devons à votre générosité et soutien de plus en plus important. Votre confiance nous oblige. PAZ ne perd jamais de vue sa boussole : l'efficacité. En 2025, PAZ a obtenu encore plus d'avancées que l'an dernier.

Côté politique, nous avons entre autres œuvré au dépôt d'une proposition de loi transpartisane visant la fin des pièges à colle en France. Portée par le député Les Démocrates Emmanuel Mandon, elle a réuni des parlementaires de différents bords politiques. C'est la première fois en France qu'un texte rassemble autant d'élus différents sur ce sujet essentiel dans la lutte contre les souffrances extrêmes infligées aux rongeurs.

En 2025, nous avons également accru notre impact sur les entreprises, que ce soit concernant le commerce de la pêche au vif ou la vente de pièges à colle. Nous avons notamment réussi à convaincre de grands groupes de renoncer à proposer dans leurs rayons ces produits barbares : Carrefour, Les Mousquetaires, TERACTION (Gamm Vert et Jardiland...). Cela représente 4690 magasins, c'est énorme !

Évidemment, défendre les animaux, c'est aussi devoir faire face à ceux qui tirent profit de leur exploitation ou de leur massacre. En fin d'année, notre cofondatrice et directrice de PAZ Amandine Sanvisens a été mise en examen pour diffamation suite à une plainte du dresseur Pierre Cadéac. Nous devons faire face à une audience au Tribunal dans les mois à venir. Votre soutien sera indispensable pour affronter ce procès baillon.



Ensemble, continuons en 2026.



Laurence Hay
Présidente de PAZ

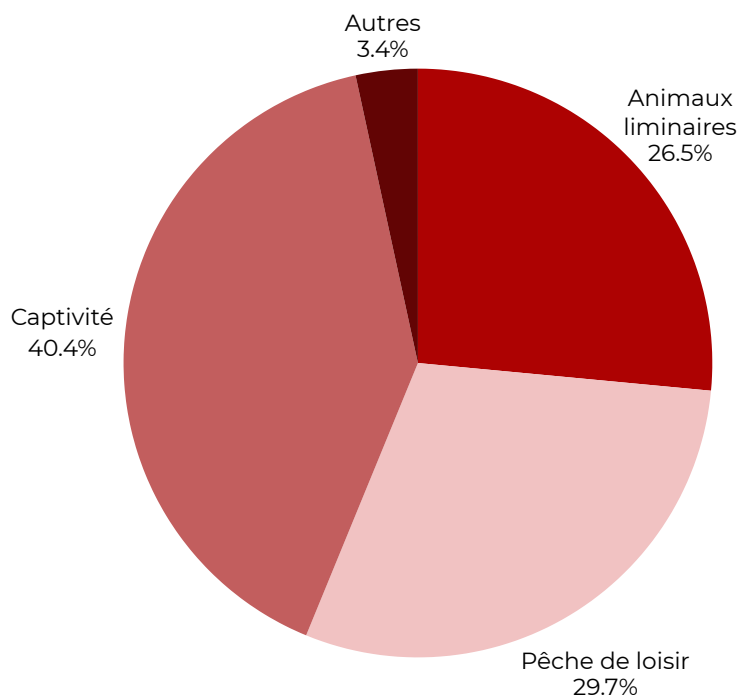
CHIFFRES CLÉS

846

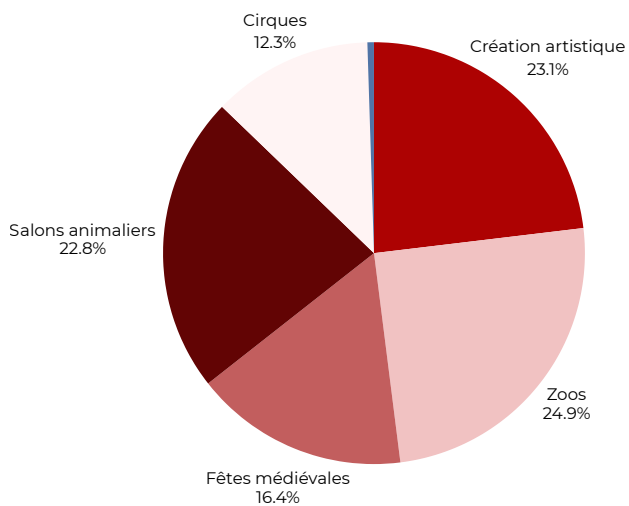
retombées médiatiques

Découvrez la revue de presse de PAZ ici : <https://zoopolis.fr/revue-de-presse/>.

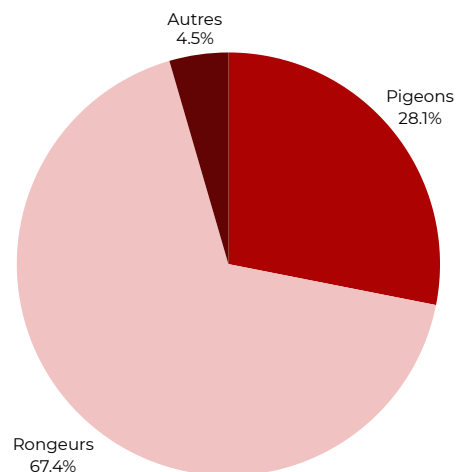
Répartition des retours médiatiques par grandes campagnes



Répartition des retours médiatiques sur la captivité animale



Répartition des retours médiatiques sur les animaux liminaires



Au-delà des chiffres, PAZ a obtenu des retombées médiatiques marquantes sur ses différents combats.

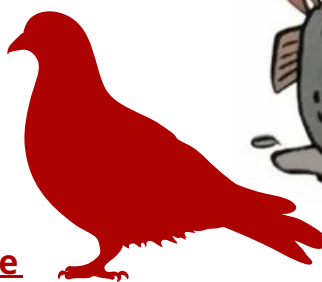
Decathlon : à fond la honte !

En mars, dans la rubrique de la journaliste Luce Lapin, la dessinatrice Coco avait signé dans Charlie Hebdo ce magnifique dessin mêlant les révélations de Cash Investigation à la campagne de PAZ contre la vente de poissons et crabes vivants par Decathlon pour la pêche au vif.



Vivent les animaux liminaires !

En fin d'année, un long article fouillé est paru dans Reporterres sur l'enquête de PAZ concernant les méthodes barbares à l'égard des pigeons. De grandes municipalités qui persistent à recourir au gazage ou à la stérilisation chirurgicale ont été mises en exergue : Lille, Reims, Brest, Orléans, Nancy, Clichy, Nanterre et Issy-les-Moulineaux. En juin, **20 Minutes** avait également consacré une vidéo aux pigeons et aux mobilisations de PAZ, abordant le problème des filets dans lesquels les oiseaux se retrouvent coincés.



Qui veut la peau des zoos ?!

"Parc de la Tête d'Or. Qui veut la peau du zoo ?", tel fut le titre de la une du mensuel *Lyon Capital* en juillet. Un titre rhétorique bien sûr puisque la mobilisation de PAZ contre le zoo municipal fait des remous à Lyon. Avant 2022, la question du zoo du parc de la Tête d'Or ne faisait pas partie des sujets dont la presse lyonnaise se préoccupait. **Maintenant, la liste des articles et vidéos dédiés aux revendications de PAZ ne cesse de s'allonger** (n'hésitez pas à (re)visionner cette interview d'Actu Lyon). Et cela arrive même parfois jusqu'aux colonnes nationales du Figaro !

137

mobilisations de rue

56 mobilisations contre la captivité animale :

- 23 mobilisations contre l'exploitation des animaux sauvages pour la création artistique.
- 14 mobilisations contre la tenue de salons animaliers.
- 12 mobilisations contre l'utilisation d'animaux pour des spectacles (cirques ou numéros de rapaces).
- 5 manifestations pour la fermeture de zoos ou aquariums.
- 2 happenings pour la fin des balades à poney à Paris.



19 mobilisations liées aux élections municipales :

à Paris, Toulouse, Lille, Villeurbanne, Toulon, Nantes, Perpignan, Nancy, Antibes, Douai, Besançon, Auxerre, Clichy...



30 mobilisations pour les poissons victimes de la pêche de loisir :

- 23 mobilisations devant des Decathlon contre la vente de poissons ou crabes vivants pour la pêche au vif.
- 7 actions dénonçant l'argent public accordé aux associations de pêche de loisir et 1 manifestation pour l'interdiction de la pêche à Paris.



23 mobilisations contre les pièges à colle :

- dont 14 pour la JMDAL, dont les pièges à colle étaient le thème



8 mobilisations pour réclamer à des municipalités l'arrêt du recours à des méthodes cruelles à l'égard des pigeons.

L'année passée, PAZ avait organisé 68 mobilisations. En 2025, la présence de PAZ dans la rue a ainsi doublé ! Cette augmentation est en grande partie liée à la création de notre réseau de groupes locaux. Bravo et merci à toutes celles et ceux qui font vivre ces groupes locaux (bénévoles et référentes).

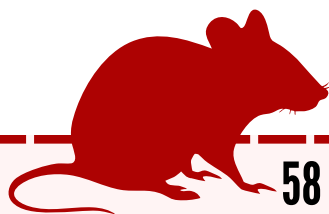
En dehors des happenings ou distributions de tracts, PAZ a aussi organisé ou participé à 10 conférences ou événements (conférences, inauguration, table ronde...).



24 magasins Decathlon qui ont arrêté de vendre des poissons ou des crabes

vivants : Lisieux (14), Orléans (45), Digne-les-Bains (04), Nantes - Vertou (44), La Rochelle - Puilbore (17), Cergy-Pontoise Osny (95), Le Sequestre - Albi (81), Nancy - Houdemont (54), Saint-Dié-des-Vosges (88), Agen - Boé (47), Angers - Les-Ponts-de-Cé (49), Échirolles (38), Metz - Augny (57), Sarreguemines (57), Bourges - Saint-Doulchard (18), Troyes - Lavau (10), Niort (79), Trans-en-Provence (83), Charleville-Mézières (08), Beauvais (60), Fouquières-lès-Béthune (62), Oyonnax-Arbent (01), Tours Nord (37), Saint-Dizier (52).

Une proposition de loi visant à appliquer un taux de TVA normal à l'achat de poissons pour l'empoissonnement dans le but de pêcher.

**58 magasins s'engagent à ne plus/pas vendre de pièges à colle :**

Franprix d'Etampes (91), Magasin Vert de Luçon (85), Bricomarché de Taden (22), TIA de Cormontreuil (51), Leclerc de Beynost (01), Les Jardins des Monts d'Or à Limonest (69), Leclerc de Louhans (71), ADS à Villeurbanne (69), Shopix de Cournon-d'Auvergne (63), Weldom Limoges (87), Weldom Rosières, Leclerc de Loison-sous-Lens (62), Leclerc Paridis (44), Leclerc Carvin (62), Leclerc de Saint-Brevin-les-Pins (44), Terrena pro Evron (53), Leclerc d'Ifs (14), Super U de Saint-Julien-lès-Metz (57), Leclerc de Jonzac (17), BHV Marais à Paris, Leclerc de Bayonne (64), Leclerc Hasparren (64), Leclerc Ossès (64), Leclerc de Jonzac (17), Leclerc Atout Sud à Reze (44), Leclerc Libourne (33), Leclerc d'Anglet (64), Leclerc de Bain de Bretagne (35), Mr.Bricolage d'Ajaccio (20), Leclerc Langon (33), Leclerc Oloron Sainte Marie (64), Leclerc Caudry (59), Leclerc Chambly (60), Leclerc Saint-Prix (95), Leclerc Saint-Prix (95), Leclerc Pradines (46), Leclerc Péronne (80), Leclerc Saint-Prix, Leclerc de Graulhet (81), Hyper U La Rochelle (17), Leclerc Champfleury (51), Brico Leclerc Sarrebourg (57), Leclerc Gap (05), Leclerc Ajaccio Rocade (20), Leclerc Tignieu Jamezieu (38), Leclerc Tournon Albertville (73), Espace Emeraude à Pont-Audemer (27), Leclerc de Saulce Sur Rhône (26), Leclerc Nice Saint-Roch (06), la Jardinerie Favennec (27), Leclerc Saint-Grégoire (35), Leclerc d'Albi (81), Jardinerie de l'Ill (68), Leclerc Lanvallay (22), Leclerc Dinan (22), Leclerc Nice Saint-Isidore (06) et Leclerc Lesparre (33).

11 groupes s'engagent à ne plus vendre de pièges à colle dans ses magasins après écoulement des derniers stocks :

TERACT (Gamm Vert et Jardiland), Terrena Pro, Carrefour, Les Mousquetaires (Intermarché, Netto, Brico Cash, Bricomarché et Bricorama), Shopix, Weldom, Kiriél, Jardineries VillaVerde & Affiliés (Sévéa), Maxiburo, le groupe Eureden (Magasin Vert, Point Vert de Bretagne et Vendée) et le groupe Euralis (Point Vert Sud-Ouest).

3 propositions de loi visant à interdire la production, la commercialisation et l'utilisation des pièges à colle :

des sénateurs Bernard Jomier et Rémi Féraud, du député Gabriel Amard (LFI - NFP), du député Emmanuel Mandon (Les Démocrates).



8 Villes suspendent leurs méthodes cruelles vis-à-vis des pigeons (pour des durées variables) :

Antibes (06), Périgueux (24), La Rochelle (17), Antibes (06), Périgueux (24), La Rochelle (17), Poitiers (86), Ivry-sur-Seine (94), Toulouse (31), Angers (49) et Dunkerque (59).

4 Villes ou administrations abandonnent les méthodes cruelles vis-à-vis des pigeons :


Bourges (18), Bourg-en-Bresse (01), Villeurbanne (69) et le centre Pompidou de Metz (57).

1 proposition de loi visant à interdire les méthodes cruelles visant les pigeons.

Rebais (77) annule la campagne de tirs contre les pigeons prévue le 24/02/2025.

8 administrations ou associations s'engagent à ne pas programmer à l'édition suivante ou à ne plus jamais programmer de spectacles de rapaces lors de leur fête médiévale :

mairie de Biot dans le 06 (festival Biot & les Templiers), mairie de Compans dans le 77, association organisatrice de fête des rempart de Dinan dans le 22, mairie de Crots dans le 05 (fête médiévale de la Saint-Laurent), mairie de Guérande dans le 44, office de tourisme de Béziers dans le 34, mairie de Clermont-Ferrand dans le 63 et la mairie de Bruay-La-Buissière dans 62.

- 
- La Conciergerie de Paris (Monuments Nationaux) annule l'exhibition des rapaces prévue lors du "Banquet Médiéval de Charles V" prévu le 11 février 2025.
 - 2 entreprises s'engagent à ne plus jamais recourir à des vrais animaux sauvages dans ses publicités : adopte (anciennement AdopteUnMec), le palace Le Lutetia.
 - Le réalisateur Benoît Delépine s'engage à ne plus faire "appel à de vrais animaux" dans ses futurs films.
 - Montpellier adopte une délibération visant à ne pas autoriser sur son territoire des tournages de scènes impliquant des animaux sauvages captifs.
 - Le CGR du Mans (72) annule la venue d'oiseaux lors d'une avant-première du film "Les oiseaux de pluie", qui a exploité des oiseaux et des animaux sauvages captifs.
 - Le maire d'Appietto (Corse) a annulé l'exhibition de l'ours Shadow et des rapaces prévue lors du marché de Noël du 22/11/2025.
 - Le maire de Nogent-sur-Oise (60) s'est engagé à ne plus accueillir de salon du chiot.
 - Toulouse modifie la DSP (Délégation de Service Public) du MIN (Marché d'Intérêt National) afin que le lieu n'accueille plus de salons animaliers à partir de 2027.

prises de position politiques

5 propositions de loi :

- 1 proposition de loi destinée à interdire les méthodes cruelles visant les pigeons déposée par la députée Ersilia Soudais (LFI) et co-signée par 69 député-es de son groupe ;
- 1 proposition de loi visant à interdire les pièges à colle déposée par les sénateurs Bernard Jomier et Rémi Féraud (Socialistes) ;
- 1 proposition de loi visant à interdire les pièges à colle déposée par le député Gabriel Amard (LFI) et co-signée par 70 député-es de son groupe ;
- 1 proposition de loi transpartisane visant à interdire les pièges à colle déposée par le député Emmanuel Mandon (Les Démocrates) et co-signée par 36 député-es issu-es de 8 groupes politiques différents.
- 1 proposition de loi visant à appliquer un taux normal de TVA sur l'achat de poissons d'élevage pour l'empoisonnement dans le but de pêcher déposée par Danielle Simonnet (Les Écologistes)

42 questions écrites adressées au Gouvernement :

- 20 sur les pièges à colle ;
- 9 sur la pêche de loisir (pêche au vif, empoisonnement dans le but de pêcher...);
- 5 sur les zoos.
- 4 sur les cirques avec animaux ;
- 3 sur l'exploitation animale pour la création artistique création artistique ;
- 1 sur les méthodes cruelles à l'égard des pigeons.

Ainsi qu'un courrier d'un député au Ministère de la Transition écologique (pêche au vif et captivité animale) et un courrier d'un député au Président du CNC (sur les animaux sauvages exploités sur les tournages).

7 prises de position au niveau local :

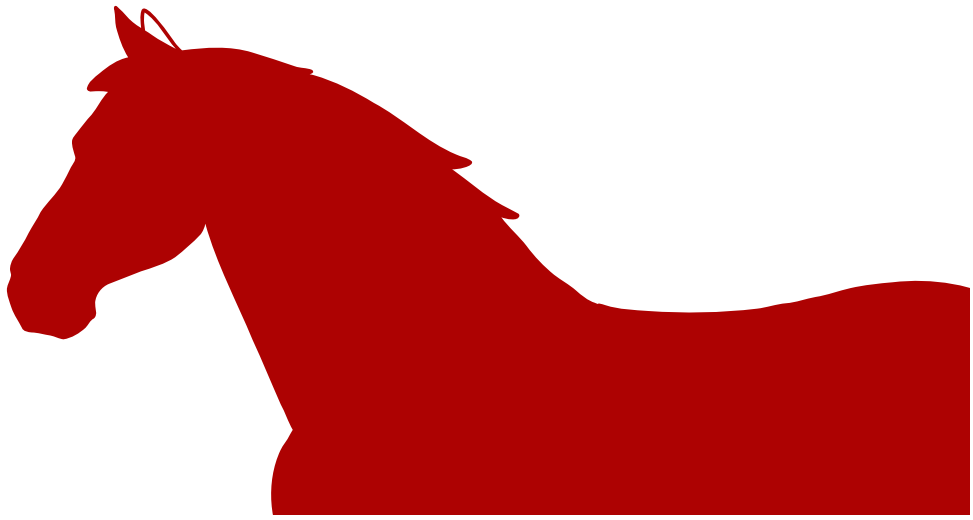
- 04/12/25 - Voeu du Conseiller municipal écologiste Richard Marion à Vaulx-en-Velin contre les méthodes cruelles envers les pigeons.
- 04/12/25 - Voeu de la Conseillère municipale écologiste Pauline Rapilly Ferniot à Boulogne-Billancourt contre les méthodes cruelles envers les pigeons.
- 04/12/25 - Prise de parole lors du Bureau de Toulouse Métropole d'Antoine Maurice, conseiller municipal du Groupe Toulouse écologiste et solidaire contre les méthodes cruelles envers les pigeons.
- 15/10/25 - Modification de la DSP (Délégation de Service Public) du MIN (Marché d'Intérêt National) à Toulouse mettant fin à l'accueil de salons animaliers à partir de 2027.
- 08/04/25 - Amendement de Pierre-Yves Bournazel (Horizons – Union Capitale) pour l'interdiction de la pêche de loisir à Paris.
- 11/02/25 - Vœu du groupe Communiste et Citoyen pour la fin des salons animaliers à Paris.
- 11/02/25 - Délibération à Montpellier actant le refus d'accepter des tournages sur son domaine municipal dans le cas où des animaux sauvages captifs seraient utilisés.



50+**bilans de mandats et****2****chartes pour les municipales**

En 2025, PAZ s'est aussi attelée à la préparation de la campagne pour les municipales 2026. En premier lieu, PAZ a planché sur une charte à adresser aux candidat-es regroupant des mesures en lien avec les différentes responsabilités et compétences municipales affectant les animaux. Une deuxième charte, spécifique à la Ville de Paris, a été établie afin d'obtenir des engagements sur les dossiers suivis par PAZ depuis plusieurs années (traction animale au Bois de Vincennes, ferme de Paris, exhibition d'oiseaux aux Serres d'Auteuil...).

Ensuite, afin de montrer la nécessité d'engagements concrets, PAZ a dressé un état des lieux des bilans de mandat 2020-2026 pour Paris et les 50 autres plus grandes villes – allant de Marseille à Dunkerque – au regard des mesures des chartes. Ces analyses sont basées sur les informations rendues publiques par les municipalités.

**889****membres**

Au 31 décembre 2025, PAZ comptait 889 membres à jour de leur cotisation, dont 120 donatrices et donateurs mensuels. Un immense merci à vous ! Sans votre soutien, PAZ n'existerait pas.

+141%**d'abonné-es sur Instagram**

Au 31 décembre 2025, PAZ comptait 889 membres à jour de leur cotisation, dont 120 donatrices et donateurs mensuels. Un immense merci à vous ! Sans votre soutien, PAZ n'existerait pas.

90**procédures de justice en cours**

Une partie des procédures ont été lancées pour accéder à des documents administratifs (gestion des pigeons et concernant des zoos municipaux). En France, l'accès aux documents administratifs des administrations est un droit. Plus de 60 plaintes ont été déposées visant des magasins Decathlon pour la vente de poissons ou de crabes vivants, sans les autorisations nécessaires.

132**pétitions lancées**

En 2025, PAZ a créé plus d'une centaine de pétitions sur les sujets suivants : salons animaliers, vente de poissons ou de crabes vivants visant Decathlon, vente de pièges à colle, ours dressés pour les tournage, gazage des pigeons, rapaces exploités dans des fêtes médiévales, Fort Boyard, pêche au vif dans les parcs nationaux... De nombreuses ont été victorieuses.

LES ANIMAUX NE SONT PAS DES JOUETS

SPECTACLES AVEC ANIMAUX

PAZ a poursuivi sa campagne pour l'évolution des fêtes médiévales afin qu'il n'y ait plus de rapaces exhibés. Nous avons continué à écrire aux associations historiques et aux mairies pour les convaincre de ne plus faire appel à des dresseurs d'animaux sauvages. Nous avons également manifesté devant des fêtes médiévales : Vincennes, Dourdan, Andilly avec l'AJAS... À titre d'exemple, il n'y a pas eu de rapaces exhibés en 2025 dans les fêtes à Biot, Clermont-Ferrand, Crots, Guérande, Béziers, Dinan et Bruay-La-Buissière ([Le Figaro](#), [Ici](#), [Actu.fr](#), [La Voix du Nord...](#)). En février 2025, PAZ a également réussi à faire annuler une exhibition des rapaces prévue à la Conciergerie de Paris (Monuments Nationaux) lors du « Banquet Médiéval de Charles V ».

En Corse, PAZ est montée au créneau à Appietto où la mairie avait prévu de faire venir l'ours Shadow et des rapaces pour un marché de Noël. Suite à notre forte mobilisation, ces exhibitions ont été annulées ([Corse Matin](#), [Ici...](#)).



Concernant l'application de la loi adoptée en 2021 sur le volet cirques, PAZ a eu des échanges avec les cabinets des ministres de l'Écologie successifs. Nous avons dénoncé la réglementation visant à définir les sanctions en cas d'infraction à l'interdiction de la reproduction et des nouvelles acquisitions d'animaux sauvages dans les établissements itinérants. Fin 2025, PAZ a révélé que le cirque Zavatta Muller détenait des bébés tigres ([La Dépêche](#), [France 3...](#)). Nous avons effectué des signalements à des préfetures, au gouvernement et aux parlementaires. Pleinement mobilisée pour que l'application de la loi soit anticipée et organisée avant la date butoire de 2028, PAZ est scandalisée devant l'absence de volonté du gouvernement.



En parallèle de l'application de la loi, PAZ tente d'ouvrir le débat sur l'utilisation des animaux domestiques pour les spectacles.

PAZ avait saisi l'ARCOM en 2024 concernant l'utilisation d'animaux sauvages dans l'émission Fort Boyard. En 2025, nous avons obtenu un avis de l'ARCOM qui nous a permis de mettre le sujet à l'agenda médiatique (*Télé-Loisirs, Sud Ouest, Femme Actuelle...*). En réalité, même si Fort Boyard a cessé d'exploiter des tigres, la production a le droit d'utiliser des animaux sauvages parce qu'il s'agit d'un établissement disposant d'une autorisation d'ouverture. Nous avons échangé avec France Télévisions. En parallèle, PAZ se mobilise auprès des parlementaires pour supprimer cette dérogation choquante.

ANIMAUX SAUVAGES EXPLOITÉS POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE

En 2024, lors de la sortie du film "Le Comte de Monte-Cristo" avec Pierre Niney, PAZ avait réagi à la présence de loups et d'un cerf captif dans le film. Au mois de février 2025, nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir que le long-métrage était le plus nommé aux César avec 14 nominations ! Avec One Voice, nous avons donc décidé de manifester devant la cérémonie le 28 février. Tout comme lors de sa sortie, la production et l'acteur Pierre Niney sont restés muets et n'ont même pas répondu à propos du protocole ayant été utilisé pour tourner la scène où le cerf apparaît à l'agonie. Cela laisse craindre que l'animal ait été anesthésié uniquement pour le tournage. Malgré ce silence révoltant de la part du monde du cinéma, l'AFP a mentionné notre action dans sa dépêche ([L'Union](#), [Le Soir \(Belgique\)](#), [L'Ardenais](#)).

Tout au long de l'année, PAZ a continué à scruter les sorties cinéma. En mars, PAZ a réagi à un long-métrage d'un tout autre genre mais qui lui aussi a fait appel à un dresseur : "Les oiseaux de pluie". Pire encore, le dresseur était invité aux avant-premières et venait avec ses oiseaux ! Et ce n'était pas la première fois que la réalisatrice exploitait des animaux sauvages pour ses films, espérons que la mobilisation de PAZ lui fera passer l'envie de recommencer ([Le Courrier des Yvelines](#), [Angers Infos](#), [Ici, Ici...](#)).

Au mois d'avril, rebelote ! Encore un film basé sur l'exploitation animale et non des moindres puisqu'il s'agissait du nouveau film "Moon le panda" de Gilles de Maistre, qui n'a de cesse de faire des films du genre. Des mobilisations ont eu lieu à Troyes, Toulouse, Saint-Nazaire, Auxerre, Paris, Nantes, Pau, Lyon, Périgueux, Aubenas... permettant de sensibiliser les cinéphiles à l'exploitation animale cachée derrière certains films et plus généralement d'ouvrir le débat dans les médias locaux ([L'Est Éclair](#) ([article](#), [vidéo](#)), [Canal 32](#), [Lyon Capitale](#), [Sud Ouest](#)...).



Puis, en été, deux films, "Y a pas de réseau" et "L'Homme qui a vu l'ours qui a vu l'homme", ayant exploité les ours Valentin et Shadow sont sortis dans les salles. Ces deux ours, auparavant utilisés pour les numéros de montreurs d'ours sont toujours aux mains de leurs dresseurs, ces derniers pouvant toujours se faire de l'argent en les exploitant avec le cinéma et la publicité. PAZ a lancé une pétition pour réclamer la fin de cette triste réalité.

Si la plupart du temps, les responsables de ces productions qui portent atteinte à la condition animale refusent de reconnaître qu'il est inacceptable d'emprisonner des animaux sauvages simplement pour des tournages, l'année 2025 aura été marquée par plusieurs engagements grâce aux mobilisations de PAZ. C'est le cas du réalisateur Benoît Delépine, dont le dernier film "Animal Totem" a recouru au dressage animalier, ainsi que du palace parisien Le Lutetia et de la société "adopte".

Tout au long de l'année, PAZ a continué à scruter les sorties cinéma. En mars, PAZ a réagi à un long-métrage d'un tout autre genre mais qui lui aussi a fait appel à un dresseur : "Les oiseaux de pluie". Pire encore, le dresseur était invité aux avant-premières et venait avec ses oiseaux ! Et ce n'était pas la première fois que la réalisatrice exploitait des animaux sauvages pour ses films, espérons que la mobilisation de PAZ lui fera passer l'envie de recommencer (Le Courrier des Yvelines, Angers Infos, Ici, Ici...).



En cette année de fin de mandat municipal, PAZ s'est encore fortement mobilisée à Lyon contre le zoo municipal où 400 animaux sauvages sont emprisonnés. En début d'année, nous avons mis à mal l'idée bien ancrée chez les politiques lyonnais que le zoo ferait l'unanimité. L'étude IFOP commandée par PAZ en février 2025 a, en effet, révélé que plus de la moitié de la population est favorable à sa fermeture et au placement des animaux dans des sanctuaires. Ces résultats ont été largement repris par les médias (Le Figaro, BFMTV, Lyon Mag, Lyon Capitale...).



Fort de cette information, PAZ n'a cessé de réclamer un changement de cap à la municipalité écologiste qui s'entête à défendre le zoo : en juin, une action devant une réunion publique du maire a rappelé à tout-es ses belles paroles de 2020 non mises en application "les animaux sauvages n'ont pas leur place dans des enclos" (Le Progrès, Lyon Demain) et en septembre, à l'occasion de la journée internationale de la démocratie, les médias ont à nouveau mentionné les résultats de l'étude IFOP (Le Progrès, Lyon Mag...).

Et puisque l'histoire des zoos doit être connue pour faire comprendre à celles et ceux qui s'accrochent à cette institution à quel point elle est basée sur des ressorts injustes et archaïques, PAZ a organisé avec l'association étudiante SentiENS une conférence intitulée "Le zoo face à l'histoire". L'historien Éric Baratay nous a fait l'honneur d'accepter notre invitation. Vous pouvez (re)voir cette conférence sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=He5GQU3IbKs>.

Si Lyon est la première grande ville de France à détenir un zoo municipal, elle n'est malheureusement pas la seule. À l'approche des élections municipales, PAZ s'est lancée dans un travail colossal qui devrait vous rappeler notre campagne en faveur des pigeons : la demande et l'analyse des documents administratifs, notamment le registre des animaux présents et des décès. Ont été interrogées : les mairies de Montpellier, Lille, Besançon, Orléans, Nice, Rouen, Dunkerque, Tours et Annecy, ainsi que les métropoles d'Amiens et de Brest (qui loue le bâtiment à l'aquarium Océanopolis).

Comme bien souvent, les administrations n'aiment pas être questionnées sur leur gestion des animaux, et nous avons dû saisir la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) puis le Tribunal administratif pour un certain nombre de documents.

Certaines de ces procédures étaient toujours en cours début 2026, notamment contre les mairies de Besançon et de Dunkerque qui refusent de transmettre l'information des causes de la mort des animaux.

Grâce à ce travail d'analyse et de procédures judiciaires, nous avons pu ouvrir quelque peu le débat de la légitimité pour une municipalité ou une métropole d'emprisonner des animaux sauvages ([France 3](#), [Ouest France](#), [Ici](#), [France 3](#)...).

Autre zoo financé par l'argent public : la ménagerie du Jardin des Plantes de Paris. Dans ce cas précis, ce n'est pas la mairie qui en est responsable mais directement l'État via le Ministère de la Transition Écologique et le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Dès que nous le pouvons, nous faisons tout pour mettre la lumière sur l'odieuse réalité de ce lieu où près de 500 animaux sont détenus dont Nénette. En novembre, [l'interview du média Ecotalk](#) de notre directrice devant la cage de cette orang-outan capturée il y a plus de 50 ans à Bornéo a ému la toile. [La pétition](#) appelant à la libération de Nénette et de ses camarades a recueilli plus de 20 000 signatures.



Conférence sur l'histoire des zoos animée par l'historien Éric Baratay

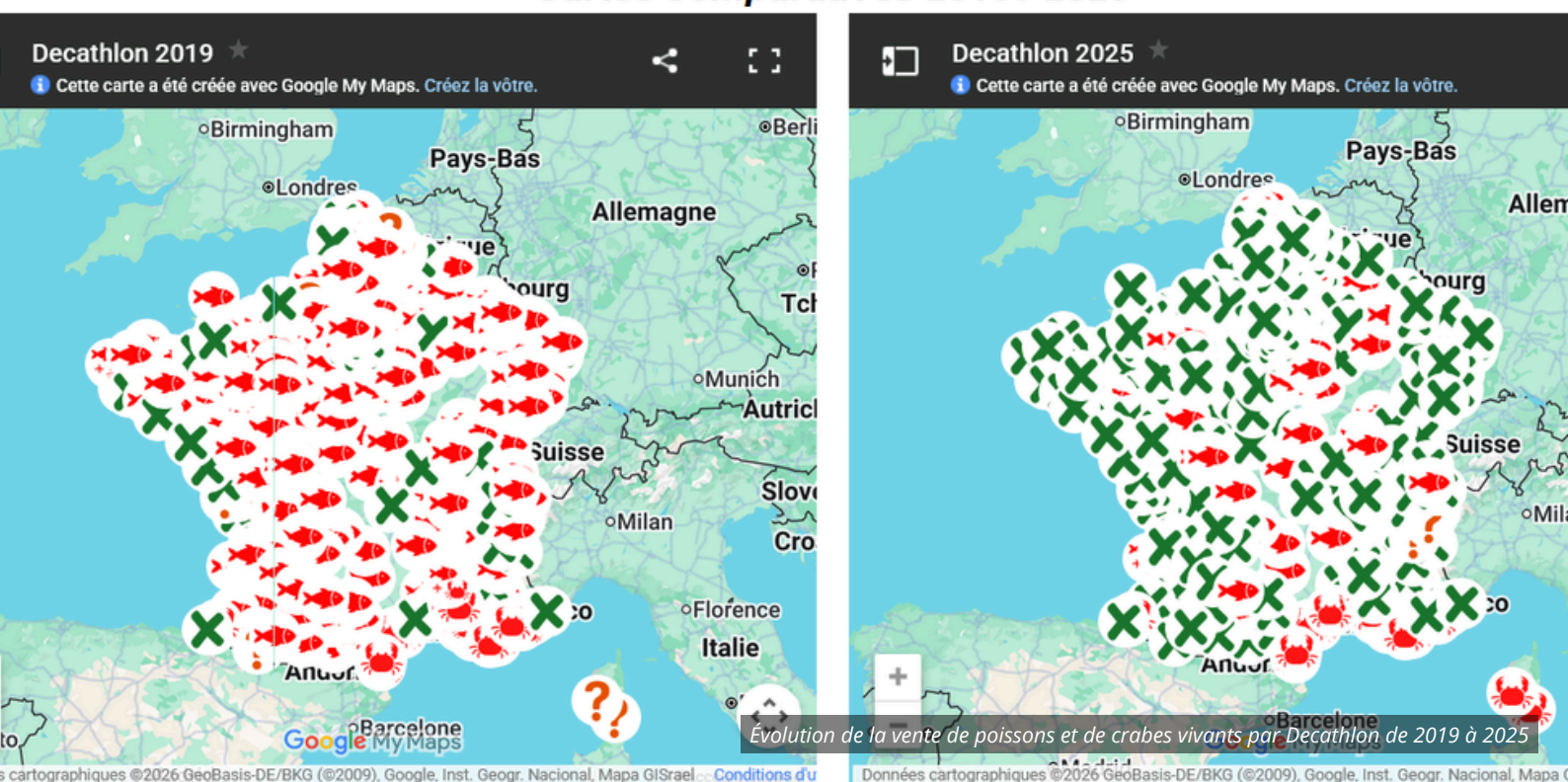


PÊCHE DE LOISIR

Fin avril, lors de la réouverture de la pêche aux carnassiers, PAZ a lancé une opération de grande envergure : un état des lieux de tous les magasins Decathlon français. L'objectif : voir l'évolution de la vente de poissons et crabes vivants par l'enseigne depuis le début du lancement de notre campagne en 2019.

Grâce à nos bénévoles qui ont arpenté les rayons pêche de loisir ou joué les clients mystère au téléphone, nous avons établi qu'il restait 53 magasins Decathlon – 16 % des magasins français – commercialisant des poissons en avril/mai 2025 contre environ 220 – 67 % des magasins français – en 2019. Ainsi, bien que la bataille ne soit pas finie, nous avons réussi à faire vaciller ce mastodonte du commerce de poissons vivants.

Cartes comparatives 2019 / 2025



Après ce bilan, PAZ a fait une découverte juridique spectaculaire. Alors qu'il est de notoriété publique que Decathlon alimente la pêche au vif, il s'avère que l'enseigne le fait dans l'illégalité ! En effet, cette vente nécessite des autorisations préfectorales (certificat de capacité et autorisation d'ouverture). Après de multiples courriels aux services vétérinaires de l'État, relances et saisie de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, nous avons obtenu la confirmation que Decathlon ne détient pas ces autorisations. Cette infraction du Code de l'environnement est un délit, passible de 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

Les différents services vétérinaires ne réagissant pas avec entrain à notre alerte, certains remettant même en question la réglementation, PAZ a saisi la justice : 48 plaintes ont été déposées contre Decathlon France et 62 de ses magasins. L'étau se resserrant de plus en plus, de nouveaux magasins ont pris le parti de cesser la vente de poissons vivants : Charleville-Mézières (08), Beauvais (60) (*Courrier picard, Oise Hebdo, Actu.fr, NextPLZ, France 3*), Fouquières-lès-Béthune (62), Oyonnax-Arbent (01), (*Le Progrès, La Voix de l'Ain*), Tours Nord (37) et Saint-Dizier (52) (*JHM*).

Surtout, nous avons obtenu que le ministère de la Transition Écologique rédige une note d'instruction adressée aux services vétérinaires de l'État appelant à la fin de la complaisance concernant la vente de poissons vivants pour la pêche au vif sans autorisation préfectorale. Cette note ne nous convient pas puisqu'elle prévoit une procédure simplifiée pour l'obtention des autorisations mais elle représente tout de même un pas en avant de taille dans la lutte contre la pêche au vif.



En 2025, PAZ n'a pas laissé de côté sa bataille contre l'empoissonnement dans le but de pêcher. Deux enquêtes vidéo, tournées en mars 2025 lors des opérations d'empoissonnement juste avant l'ouverture de la pêche à la truite à Muret (31) et au lac du Graon (85), sont venues prouver une nouvelle fois la grande cruauté de cette pratique. Près de Toulouse, ce sont environ 400 truites d'élevage qui ont été propulsées dans l'eau par un tuyau raccordé au camion d'un pisciculteur... et ce, uniquement pour un championnat de pêche. En Vendée, les pêcheurs reconnaissent eux-mêmes que les truites lâchées ne peuvent pas survivre et que les survivantes aux parties de pêche meurent forcément lors du redoux des températures.

En parallèle de ces enquêtes, PAZ s'est également attelée à dénoncer cette pratique massive dans les médias (Reporterre, Ouest France...) et auprès des parlementaires. Une proposition de loi proposant l'augmentation du taux de TVA sur l'achat de poissons d'élevage à cette fin (aujourd'hui à 5,5 %) a été déposée par la députée Danièle Simonnet et son groupe écologiste.

PAZ a aussi été présente [idem] dans la rue pour dénoncer les subventions publiques accordées à la pêche de loisir, en particulier aux pratiques d'empoissonnement (La Nouvelle République, Sud Ouest). Des manifestations ont eu lieu devant les Conseils Départementaux de Haute-Savoie, de l'Indre, du Tarn-et-Garonne, de la Dordogne, de la Haute-Vienne et de la Loire.



Happening contre la pêche de loisir devant la préfecture de l'Indre en février 2025

COHABITONS PACIFIQUEMENT AVEC LES ANIMAUX LIMINAIRES

MÉTHODES LÉTALES VISANT LES PIGEONS

PAZ a poursuivi sa campagne visant à mettre fin aux méthodes cruelles de gestion des populations de pigeons. Tout au long de l'année 2025, et notamment durant le dernier trimestre à l'approche des élections municipales, nous avons dénoncé les pratiques violentes que sont les captures, les tirs, l'effarouchement, le gazage et la stérilisation chirurgicale, au moyen de manifestations, de pétitions et d'interventions dans les médias. Nous avons connaissance de ces pratiques principalement grâce à l'accès aux documents administratifs (contrats, factures, etc.) des administrations ; grâce aux arrêtés municipaux (publics) ; ou encore aux articles de presse relatant les agissements des mairies.

Pour rappel, cette campagne a débuté en 2022. Avant cela, les souffrances endurées par les pigeons en raison des actions des mairies étaient inconnues du grand public, invisibles. En 2025, ce ne sont pas moins de 47 villes qui, grâce à la mobilisation de PAZ, ont été citées dans la presse ou les médias en raison des pratiques, violentes ou éthiques, qu'elles emploient à l'égard des pigeons.

Côté politique, une question écrite a été posée en février 2025 sur l'interdiction des méthodes létales et traitements cruels sur les pigeons, par Pierre-Yves Cadalen (LFI). Surtout, grâce au travail de PAZ, une proposition de loi visant à interdire les méthodes cruelles contre les pigeons a été déposée le 4 février 2025 par Ersilia Soudais. Au niveau des municipalités, Périgueux en février, Boulogne-Billancourt et Vaulx-en-Velin en décembre 2025 ont débattu de la gestion des pigeons lors de conseils municipaux.



La question des pigeons à Toulouse a été soulevée par le Bureau de Toulouse Métropole le 4 décembre 2025.

Nous avons lancé trois pétitions pour demander aux mairies de Mirambeau, Trémolat et Cognac de se tourner vers des méthodes éthiques ([Charente Libre](#), [BFMTV](#), [Sud Ouest](#)...). Au total, 16 manifestations en faveur des pigeons ont eu lieu en 2025, dont huit en lien avec les élections municipales 2026, demandant à la mairie mais aussi aux candidat-es aux élections de s'engager à changer de méthode ([La Nouvelle République](#), [Affiches Parisiennes](#)...). Ajoutons à cela une manifestation devant le salon des maires à Paris en novembre 2025, qui a permis d'échanger avec l'AMF (Association des Maires de France), de nombreux élu-es locaux et de distribuer notre charte aux élu-es en prévision des élections municipales.

Grâce à ces manifestations et aux articles de presse que nous avons obtenus, 12 nouvelles avancées ont pu être comptabilisées en 2025. En dehors des municipalités, le centre Pompidou de Metz ne capture plus de pigeons depuis mai 2025.



Happening contre les méthodes cruelles visant les pigeons à Pau en mars 2025



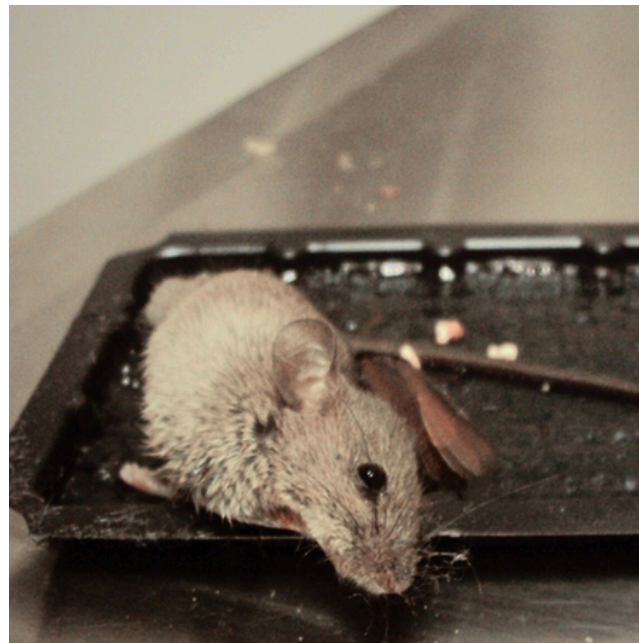
Happening à Bergerac en mars 2025

Concernant les Villes, Villeurbanne n'a pas employé de méthodes cruelles en 2025 après la suspension des campagnes violentes en 2024 ([Le Progrès](#)). La Rochelle et Poitiers ont annoncé ne pas avoir eu recours à des méthodes cruelles visant les pigeons en 2024. Toulouse, une avancée, et non des moindres, a annoncé à la presse avoir cessé les campagnes de capture en 2024 ([La Dépêche](#)...). Bourges et Bourg-en-Bresse ont annoncé l'arrêt des méthodes cruelles visant les pigeons depuis 2024. Ivry-sur-Seine, Angers et Dunkerque n'ont pas commandité de captures cruelles en 2024 et jusqu'à la date de communication de l'information en septembre, octobre et novembre 2025. Enfin, la ville d'Antibes a annoncé en janvier 2025 suspendre les campagnes de stérilisation chirurgicale pour une durée de six mois ([Nice Matin](#)...); Périgueux a suspendu les campagnes de capture en février 2025 ([Sud Ouest](#)). PAZ reste mobilisée et vigilante car les villes qui ne sont pas engagées peuvent reprendre les campagnes létales.

Les victoires notables d'Angers et de Toulouse sont la preuve qu'en faisant du bruit pour mettre en lumière les pratiques opaques des mairies, ces dernières peuvent en changer et faire des choix éthiques et bienveillants. Concernant les grandes villes qui s'entêtent au contraire et continuent de tuer les pigeons, [Reporterre](#) a publié un article de cinq feuillets en décembre 2025 qui décrit les méthodes violentes, les méthodes éthiques et dénonce les 20 plus grandes villes du pays qui ont encore recours aux méthodes cruelles, dans le cadre des élections municipales 2026.

PIÈGES À COLLE VISANT LES RONGEURS

2025 marque notre deuxième année de combat contre les pièges à colle visant les rongeurs. Ces dispositifs, dont la fabrication et/ou la commercialisation et/ou l'utilisation est interdite dans de nombreux pays (Belgique, Pays de Galles, Écosse, Angleterre, Espagne, Islande, Nouvelle-Zélande, plusieurs États indiens), sont d'une cruauté extrême. Il s'agit de plaques en carton ou en plastique engluées que l'on dépose en intérieur ou en extérieur dans des zones de passage de rats ou de souris. Une fois capturés, les animaux y restent collés, immobilisés, bien qu'ils se débattent comme ils peuvent pour tenter de se libérer. Cela au prix de leur peau, parfois arrachée, ou de leurs membres, qu'ils vont jusqu'à se ronger ou encore de leurs os fracturés. Après plusieurs heures, voire plusieurs jours, les animaux piégés finissent par succomber en raison de la faim, la soif, l'épuisement ou encore la suffocation si leurs muqueuses sont engluées.



Une autre particularité de ces instruments de torture est que d'autres espèces peuvent être piégées. Des serpents, des rapaces, parfois des espèces protégées comme des rouges-gorges, des hérissons ou encore des chauves-souris sont parfois ainsi tués. Les pièges à colle ne sont pas sélectifs.

Pour faire disparaître ces pièges barbares des habitations, immeubles et jardins, PAZ a deux stratégies : l'angle politique, plaidant pour une interdiction de la fabrication, la commercialisation et l'utilisation des pièges à colle ; ainsi que l'interpellation des enseignes nationales, de leurs magasins et de leur clientèle, afin d'éliminer un maximum de pièges à colle des rayons des supermarchés, magasins de bricolage et jardineries.

Après les engagements de cinq enseignes en 2024 et celles qui ont seules fait le choix de ne pas vendre de pièges à colle, 16 enseignes de bricolage, jardinerie ou de grande distribution alimentaire différentes se sont engagées en 2025 contre les pièges à colle suite à nos interpellations, manifestations ou pétitions lancées par des client-es à nos côtés ([Ouest France](#), [Actu.fr](#), [Le Populaire...](#)).

Citons par exemple, l'enseigne Carrefour, les enseignes du groupe Les Mousquetaires (Intermarché, Netto, Bricorama, Bricomarché, Brico cash) ou celles du groupe TERACTION (Gamm vert, Jardiland). Les enseignes engagées ont soit retiré immédiatement de la vente les produits (en les détruisant ou les renvoyant à leur fournisseur), soit attendu l'écoulement des stocks sans en commander de nouveaux. De plus, de plus en plus de magasins dont le siège de l'enseigne refuse de prendre position (ex. E.Leclerc) s'engagent de manière individuelle ([Ouest France](#), [Le Tarn Libre...](#)).



Ces entreprises commercialisent des pièges à colle



Côté mobilisations, PAZ a organisé 23 manifestations (dont 14 pour la JMDAL, voir ci-dessous) demandant le retrait des pièges à colle des magasins en 2025, soit près de deux par mois, principalement devant des E.Leclerc, la dernière enseigne de grande distribution alimentaire à continuer à vendre des pièges à colle (*Lyon Première, La Dépêche, Sud Ouest...*). Des actions de sensibilisation liées aux élections municipales de mars 2026 ont également eu lieu et ont parfois mis, comme à Rennes, l'accent sur la souffrance des rats en ville en raison des anticoagulants ou des pièges à alcool, utilisés par certaines mairies.

Ces entreprises sont engagées contre les pièges à colle



Depuis 2024 a lieu la Journée Mondiale pour la Défense des Animaux Liminaires (JMDAL) le 19 juillet. Pour cette seconde édition, PAZ a choisi de mettre en avant le problème des pièges à colle, puisque les rongeurs, au même titre que les pigeons, corneilles, etc., sont des animaux liminaires. Nous avons ainsi mené de nombreuses actions dans 14 villes de France, devant des E.Leclerc, comme à Perpignan, Toulon ou encore Strasbourg (*La Voix du Nord, Le Progrès, Dordogne Libre...*). De plus, PAZ a lancé un appel à la création artistique. Sur les réseaux sociaux de l'association, nous avons demandé aux artistes en herbe et aux professionnel-les de donner de l'amour sous forme créative aux animaux liminaires. 25 œuvres nous ont été envoyées. Bravo aux artistes !

L'année 2025 était définitivement une bonne année pour notre combat politique. En effet, des député-es et sénateur-rices ont adressé 19 questions écrites au gouvernement afin de lui demander de légiférer

pour interdire les pièges à colle. Et surtout, trois propositions de loi ont été déposées, en mars, avril et novembre. La dernière en date est le fruit d'un travail et d'échanges de plusieurs mois avec des députés. Ainsi, le 18 novembre 2025, une nouvelle proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale pour l'interdiction de la fabrication, de la commercialisation et de l'emploi de pièges à colle. Portée par le député du groupe Les Démocrates Emmanuel Mandon, elle a été soutenue par 27 parlementaires issu-es de sept groupes politiques différents : Les Démocrates, Socialistes et indépendants, Ensemble pour la République, Écologiste et Social, Droite Républicaine, La France Insoumise, Horizons & Indépendants et Libertés Indépendants Outre-mer et Territoires. La pétition étant toujours ouverte, de nouvelles signatures continuent d'être ajoutées au fur et à mesure.

Enfin, en 2025, PAZ a mis en lumière une méthode contraceptive inédite sur le marché français et européen : l'huile de coton. Cette substance naturelle a un pouvoir contraceptif sur tout mammifère, selon le dosage ingéré. Une entreprise commercialise cette solution alternative sous la forme d'un produit appelé Evolve, une saucisse végétale appétente pour les rats. C'est une alternative prometteuse qui pourrait aider à mettre fin à l'usage des méthodes cruelles visant les rongeurs, comme les pièges à colle et les anticoagulants.



RENDONS HOMMAGE AUX ANIMAUX DE GUERRE

Même si ce n'est pas notre campagne la plus active, PAZ continue à porter la mémoire des animaux de guerre en nouant des partenariats.

En partenariat avec Le Souvenir Français, nous avons travaillé sur une exposition itinérante (création graphique : Gaëtan Morell) qui est à la disposition, gratuitement, des mairies, écoles et bibliothèques. Cette exposition a été déployée dans un lycée parisien du 20^e arrondissement de Paris, à l'Hôtel de Ville de Compiègne (en partenariat avec Picardie Animaux), lors du salon de la question animale de Carrières-sous-Poissy...

Sur l'invitation de l'Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Romainville, PAZ est intervenue dans une classe de CM2 autour des animaux de guerre et de notre relation avec les animaux. PAZ était partenaire du concours de BD « Bulles de mémoire » qui avait pour thème "les animaux et la guerre" de l'année 2025 organisé par l'ONACVG Île-de-France (Office national des anciens combattants et victimes de guerre).

Suite à nos sollicitations, le 11 juin 2025, la Mairie du 18^e arrondissement de Paris a organisé une cérémonie pour inaugurer la plaque en mémoire aux chevaux réquisitionnés.



Dévoilement d'une plaque en mémoire des animaux de guerre dans le 18^e arrondissement parisien en juin 2025



Dévoilement d'une plaque en mémoire des animaux de guerre dans le 8^e arrondissement parisien en mars 2025

BILAN FINANCIER

Les dons issus de la générosité

Entre 2024 et 2025, les ressources issues de la générosité du public ont fortement progressé, avec une augmentation de 80 %, soit +116 445 €.

En 2025, les dons provenant de particuliers constituent la majorité des ressources de l'association. Les autres financements proviennent principalement d'organisations, notamment d'associations. PAZ ne perçoit aucune subvention publique.

Cette évolution reflète la confiance croissante accordée à l'association et le développement de ses actions.

Les dépenses

En 2025, les dépenses salariales (salaires et cotisations sociales) ont augmenté de 25 % par rapport à 2024. Elles représentent près de 70 % des dépenses d'exploitation de l'année.

Ce niveau s'explique par la nature même de l'activité de PAZ : la conduite des campagnes repose avant tout sur le travail humain (expertise, suivi des dossiers, actions de terrain, veille...). L'enjeu est de consolider les équipes existantes tout en accompagnant le développement de l'association.

En 2025, l'association comptait 4 équivalents temps plein, dont 2 en CDI. PAZ applique une politique de salaire unique de 1 800 € net par mois, indépendamment des fonctions ou des responsabilités.

Les autres dépenses d'exploitation (honoraires d'avocat, supports de communication, frais postaux, procédures juridiques, déplacements, etc.) ont augmenté de près de 50 %, en lien direct avec une intensification des actions. Le nombre de manifestations a notamment presque doublé entre 2024 et 2025.

Par ailleurs, PAZ ne supporte aucune charge de location de locaux.

Les réserves

À la clôture de l'exercice 2025, les réserves de l'association s'élèvent à 287 901 €.

Ce niveau représente un peu plus d'une année de fonctionnement, ce qui est cohérent avec la phase actuelle de développement de PAZ.

Ce niveau de réserve permet :

- d'assurer la continuité des actions engagées,
- de sécuriser les emplois,
- et de faire face aux aléas liés à des ressources reposant en grande partie sur la générosité du public.

Certification des comptes

Les comptes de PAZ sont certifiés par un commissaire aux comptes, garantissant leur régularité et leur sincérité.

CONCLUSION

En 2025, PAZ s'est développé grâce à votre soutien inestimable. Nous avons œuvré sans relâche pour gagner du terrain pour faire gagner la cause animale. Tous les jours, nous réfléchissons à la meilleure stratégie pour contrecarrer l'inertie de notre société à maintenir l'exploitation animale. Que ça soit face au monde politique, à l'industrie du cinéma qui s'accroche aux animaux sauvages asservis sur les plateaux de tournage, ou à la grande distribution qui continue à vendre des pièges à colle, PAZ ne baisse pas les bras. Lorsqu'on nous ferme la porte, nous cherchons toujours à passer par la fenêtre. Ainsi, dans un contexte d'immobilisme généralisé, PAZ mène une stratégie globale : nous choisissons d'être sur tous les fronts (politique, médiatique, culturel, juridique...).

Quand nous ne sommes pas dans la rue pour sensibiliser et dénoncer des pratiques violentes en alertant les journalistes, nous sommes reçus par le Gouvernement, des parlementaires, des maires ainsi que des acteurs majeurs des secteurs que nous ciblons (France Télévisions, CNC, Carrefour, des producteurs, des directeurs d'hypermarchés...). Lorsque la situation le permet, nous n'hésitons pas à déposer des plaintes ou à faire des signalements à l'État. PAZ mène également des enquêtes pour révéler des pratiques atroces comme les captures de pigeons, la captivité des rapaces ou encore le coup de poing du dresseur Pierre Cadéac. Enfin, nous n'avons pas peur de la polémique ni du rapport de force : nous faisons du bruit dans les médias pour faire avancer l'idée que les animaux ne sont pas à notre disposition et que leur vie compte.

Cette stratégie "à 360°" porte ses fruits. Nous récoltons de nombreuses victoires. En 2025, PAZ a accru sa force de frappe. Grâce à notre travail sérieux d'expertise et de ténacité, PAZ s'ancre toujours un peu plus dans le paysage de la cause animale d'un point de vue médiatique et politique et acquiert une capacité d'influence importante. Tout cela ne serait pas possible sans votre soutien. Du fond du cœur, nous vous en remercions. Sachez que PAZ ne reçoit aucune subvention publique, ce qui nous assure une indépendance totale. Votre confiance nous donne l'énergie de nous battre pour tous les animaux, bien souvent méprisés et oubliés, et dont les intérêts sont piétinés.

En 2026, nous avons pour objectif de pérenniser notre équipe afin de développer nos campagnes et remporter des avancées. Ensemble, continuons, pour les animaux !

Crédits photos :

Page 11 : Fairshot.

Page 14 (orang-outan) : Esteban Dachet.

Page 19 (rongeur) : PETA.

Page 19 (rapace) : Faune Alfort.

Page 19 (rouge-gorge) : Ligue des animaux.

Page 20 (rat) : DR.



Annexe 1 : bilan comptable

PAZ - ASSOCIATION

4 rue des Arènes

75005 PARIS

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	6 177	6 177			1 795	0,81
Immobilisations financières						
TOTAL (II)	6 177	6 177			1 795	0,81
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	757		757	0,21		
Créances						
Charges constatées d'avance	1 003		1 003	0,28		
Valeurs mobilières de placement	219 000		219 000	81,83	175 000	59,27
Disponibilités	133 422		133 422	37,67	118 472	40,12
TOTAL (III)	354 182		354 182	100,00	293 472	99,39
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	360 359	6 177	354 182	100,00	295 267	100,00

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	115 803	32,70	115 803	30,22
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	127 201	35,91	120 958	40,97
Excédent ou déficit de l'exercice	44 897	12,88	6 243	2,11
Situation nette (sous total)	287 901	81,29	243 004	82,30
TOTAL (I)	287 901	81,29	243 004	82,30
FONDS REPORTEES ET DEDIES				
Fonds dédiés	32 606	9,21	21 110	7,15
TOTAL (II)	32 606	9,21	21 110	7,15
PROVISIONS				
Provisions pour risques	16 700	4,72	12 200	4,13
TOTAL (III)	16 700	4,72	12 200	4,13
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 280	0,93	2 800	0,95
Dettes fiscales et sociales	13 695	3,87	16 153	5,47
TOTAL (IV)	16 975	4,79	18 953	6,42
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	354 182	100,00	295 267	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations	889	0,33			889	N/S	
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens	4/1	0,17	216	0,19	255	118,05	
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation			1 225	0,70	1 225	100,00	
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels	161 578	58,47	100 053	55,09	61 525	61,48	
- Mécénats			5 000	2,84	5 000	100,00	
- Contributions financières	11 001	38,34	38 109	21,64	38 892	109,05	
Utilisations des fonds dédiés	21 110	7,77			21 110	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)	261 048	85,05	144 603	85,19	116 445	80,53	
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises	1 233	0,45			1 233	N/S	
Variations stocks	-157	-0,57			757	N/S	
Autres achats et charges externes	31 677	11,05	21 457	15,18	10 220	47,03	
Salaires et traitements	120 232	41,95	95 815	54,49	24 417	20,48	
Cotisations sociales	26 212	8,05	17 283	12,09	8 929	34,05	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 795	0,65	2 480	1,71	685	47,01	
Reports en fonds dédiés	32 606	10,90	21 110	14,88	11 496	54,45	
Autres charges	2 536	0,83	2 454	1,73	82	3,31	
Total des charges d'exploitation (II)	215 534	73,39	160 600	81,91	54 934	34,19	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	45 514	15,75	-15 997	-8,00	61 511	391,79	
PRODUITS FINANCIERS:							
Autres intérêts et produits assimilés	5 263	1,81	7 078	4,09	1 815	45,03	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et							
Total des produits financiers (III)	5 263	1,81	7 078	4,09	-1 815	-45,03	
CHARGES FINANCIERES:							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et							
Total des charges financières (IV)							
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 263	1,81	7 078	4,09	-1 815	-45,03	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	50 777	18,08	-8 918	-5,05	59 695	608,70	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:							
Total des produits exceptionnels (V)	5 400	1,88	24 400	13,05	-19 000	-77,05	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Total des charges exceptionnelles (VI)	10 275	3,70	9 100	5,17	1 175	17,81	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-4 875	-1,70	15 300	8,08	-20 175	-131,05	

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 005	0,37	139	0,08	866	623,02	
Total des produits (I + III + V)	271 711	100,00	176 081	100,00	95 630	54,31	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	226 814	83,48	169 839	96,48	56 975	33,55	
EXCEDENT OU DEFICIT	44 897	16,52	6 243	3,55	38 654	619,16	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Dons en nature							
Prestations en nature							
Bénévolat							
TOTAL							
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens							
Prestations en nature							
Personnel bénévole							
TOTAL							

Annexe 2 : Détail des prises de position politiques en faveur des animaux grâce à PAZ en 2025

5 propositions de loi :

- 1 proposition de loi visant à interdire les méthodes cruelles visant les pigeons déposée par la députée Ersilia Soudais (LFI) et co-signée par 69 député-es de son groupe ;
- 1 proposition de loi visant à interdire les pièges à colle déposée par les sénateurs Bernard Jomier et Rémi Féraud (Socialistes) ;
- 1 proposition de loi visant à interdire les pièges à colle déposée par le député Gabriel Amard (LFI) et co-signée par 70 député-es de son groupe ;
- 1 proposition de loi transpartisane visant à interdire les pièges à colle déposée par le député Emmanuel Mandon (Les Démocrates) et co-signée par 36 député-es issu-es de 8 groupes politiques différents.
- 1 proposition de loi visant à appliquer un taux normal de TVA sur l'achat de poissons d'élevage pour l'empoisonnement dans le but de pêcher déposée par Danielle Simonnet (Les Écologistes)

Numéro	Sujet	Date et parlementaire
1	Pêche au vif	Décembre 2025 - M. Stéphane Hablot (Socialistes et apparentés - Meurthe-et-Moselle)
2	Zoos	Décembre 2025 - Vincent Ledoux (Ensemble - Nord)
3	Cirques	Novembre 2025 - Vincent Ledoux (Ensemble - Nord)
4	Cirques	Octobre 2025 - Vincent Ledoux (Ensemble - Nord)
5	Cirques	Octobre 2025 - Ségolène Amiot (LFI - Loire-Atlantique)
6	Cirques	Octobre 2025 - Yannick Jadot (GEST - Paris)
7	Création artistique	Octobre 2025 - Emmanuel Grégoire (Socialistes et apparentés - Paris)
8	Pièges à colle	Octobre 2025 - Bernard Chaix (UDR - Alpes-Maritimes)
9	Pièges à colle	Juillet 2025 - Amel Gacquerre (UC - Pas-de-Calais)
10	Pièges à colle	Juillet 2025 - Emmanuel Blairy (RN - Pas-de-Calais)
11	Pièges à colle	Juin 2025 - Christine Engrand (Non inscrit - Pas-de-Calais)
12	Pièges à colle	Mai 2025 - Katiana Levavasseur (RN - Eure)
13	Pêche au vif	Avril 2025 - Colette Capdevielle (Socialistes et apparentés - Pyrénées-Atlantiques)
14	Création artistique	Avril 2025 - Ersilia Soudais (LFI - Seine-et-Marne)

14	Création artistique	Avril 2025 - Ersilia Soudais (LFI - Seine-et-Marne)
15	Zoos	Avril 2025 - Andrée Taurinya (LFI - Loire)
16	Pièges à colle	Avril 2025 - Pouria Amirshahi (Écologiste et Social - Paris)
17	Pêche de loisir	Avril 2025 - Aurélien Le Coq (LFI - Nord)
18	Pièges à colle	Mars 2025 - Sophie Mette (Les Démocrates - Gironde)
19	Pièges à colle	Mars 2025 - Corinne Vignon (Ensemble - Haute-Garonne)
20	Pièges à colle	Mars 2025 - Joseph Rivière (RN - Réunion)
21	Pièges à colle	Mars 2025 - Mickaël Bouloux (Socialistes et apparentés - Ille-et-Vilaine)
22	Pièges à colle	Mars 2025 - Paul Molac (LIOT - Morbihan)
23	Empoisonnement	Mars 2025 - Marie-Charlotte Garin (Écologiste et Social - Rhône)
24	Empoisonnement	Mars 2025 - Joseph Rivière (RN - Réunion)
25	Création artistique	Mars 2025 - Paul Molac Morbihan (Ensemble - Paris)
26	Pigeons	Février 2025 - Pierre-Yves Cadalen (LFI - Finistère)
27	Pièges à colle	Février 2025 - Serge Muller (RN - Dordogne)
28	Zoos	Février 2025 - Fatiha Keloua Hachi (Socialistes et apparentés - Seine-Saint-Denis)
29	Pêche au vif et empoisonnement	Février 2025 - Bruno Bilde (RN - Pas-de-Calais)
30	Zoos et cirques	Janvier 2025 - Mickaël Bouloux (Socialistes et apparentés - Ille-et-Vilaine)
31	Pièges à colle	Janvier 2025 - Denis Fégné (Socialistes et apparentés - Hautes-Pyrénées)
32	Pièges à colle	Janvier 2025 - Marianne Maximi (LFI - Puy-de-Dôme)
33	Empoisonnement	Janvier 2025 - Bérenger Cernon (LFI - Essonne)
34	Pièges à colle	Janvier 2025 - Bruno Bilde (RN - Pas-de-Calais)
35	Pièges à colle	Décembre 2025 - Jérôme Darras (SER - Pas-de-Calais)
36	Pièges à colle	Novembre 2025 - Dominique Estrosi Sassone (LR - Alpes-Maritimes)

37	Pièges à colle	Octobre 2025 - Christopher Szczurek (Non Inscrit - Pas-de-Calais)
39	Pièges à colle	Juin 2025 - Gilbert-Luc Devinaz (SER - Rhône)
40	Pêche au vif	Avril 2025 - Anne Souyris (GEST - Paris)
41	Empoisonnement	Mars 2025 - Anne Souyris (GEST - Paris)
42	Zoos	Février 2025 - Anne Souyris (GEST - Paris)

1 courrier du député Arthur Delaporte (Socialistes et apparentés - Calvados) sur les manques de la loi contre la maltraitance animale (spectacles fixes et création artistique) et la pêche au vif.

1 courrier du député Aymeric Caron (LFI - Paris) adressé au Président du CNC.

Au niveau local :

1. 04/12/25 - Voeu du Conseiller municipal écologiste Richard Marion à Vaulx-en-Velin contre les méthodes cruelles envers les pigeons.
2. 04/12/25 - Voeu de la Conseillère municipale écologiste Pauline Rapilly Ferniot à Boulogne-Billancourt contre les méthodes cruelles envers les pigeons.
3. 04/12/25 - Prise de parole lors du Bureau de Toulouse Métropole d'Antoine Maurice, conseiller municipal du Groupe Toulouse écologiste et solidaire contre les méthodes cruelles envers les pigeons.
4. 15/10/25 - Modification de la DSP du MIN à Toulouse mettant fin à l'accueil de salons animaliers à partir de 2027.
5. 08/04/25 - Amendement de Pierre-Yves Bournazel (Horizons - Union Capitale), pour l'interdiction de la pêche de loisir à Paris.
6. 11/02/25 - Vœu du groupe Communiste et Citoyen pour la fin des salons animaliers à Paris.
7. 11/02/25 - Délibération à Montpellier actant le refus d'accepter des tournages sur son domaine municipal dans le cas où des animaux sauvages captifs seraient utilisés.